



CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 53 ss RCG)

« Chaque Membre peut aussi présenter des postulats sur des objets relevant du Conseil communal. Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53 al. 1 et 2 RCG).

Auteurs : Pierre Portmann, Vanya Karati

Objet : Stratégie du Conseil communal pour garantir une offre en crèches suffisante sur tout le territoire communal y.c. dans le quartier des Dailles

Nous demandons au Conseil communal de présenter un rapport au Conseil général sur sa stratégie pour garantir une offre en crèche suffisante sur tout le territoire communal y.c. dans le quartier des Dailles.

Développement écrit

Le 19 mai dernier, la crèche Cap Canaille sise dans le quartier des Dailles annonçait qu'elle allait déménager dans des locaux de Cormanon Centre au début de l'année 2022 après de nombreuses années passées dans le bâtiment actuel. S'agissant d'une crèche privée, il va sans dire que ce changement est parfaitement légitime. Il pose toutefois la problématique de l'absence de crèche dans ce quartier dans quelques mois à peine.

Le quartier des Dailles comprend, pour rappel, environ 30% de la population villaroise. Il n'est pas relié directement à Cormanon par une ligne de bus.

Aussi, il est important que le Conseil communal intègre au plus vite cette nouvelle composante à sa stratégie. Nous l'invitons donc à présenter au Conseil général un rapport sur sa stratégie quant à la garantie d'une offre de crèches suffisante sur le territoire communal y.c. dans le quartier des Dailles.

Signatures

Cosignataires

Nom Longchamp

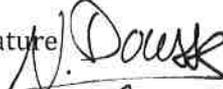
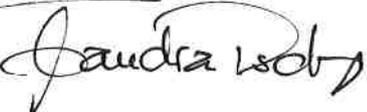
Prénom Quentin

Signature

Nom AEGERTER

Prénom Christophe

Signature

Nom	de Buman	Prénom	Caroline	Signature	
Nom	TEIXIDOR	Prénom	OLIVIERE	Signature	
Nom	Comment Sandevon	Prénom	Isabelle	Signature	
Nom	Dause	Prénom	Nicolas	Signature	
Nom	PICHONNAZ	Prénom	Sandra	Signature	

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le 14.10.2021

N° d'ordre : 026

Dicastère :

Transmis le* :

Administration communale
1752 Villars-sur-Glâne

*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal